



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 20 OCTOBRE 2015

Taxe foncière : le cognac trinque

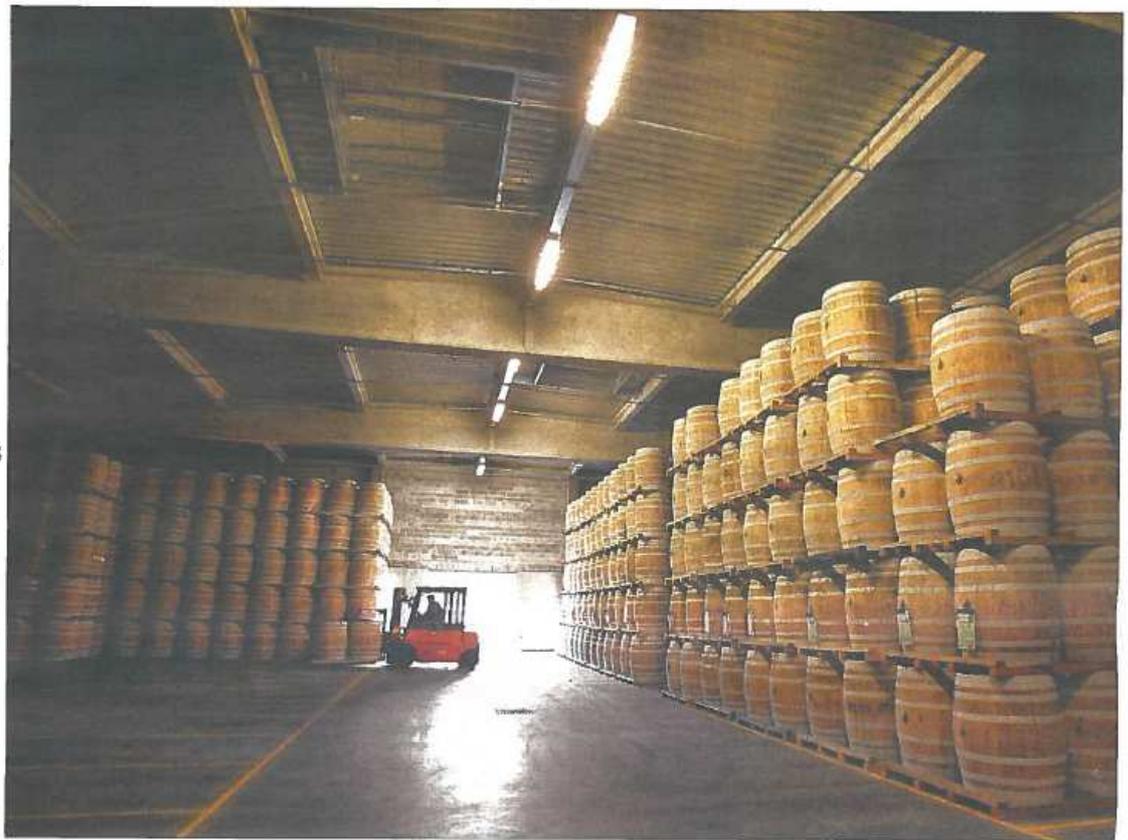
■ Le ministère des Finances a changé le calcul des taxes et cotisations foncières applicable aux chais de vieillissement
 ■ Activité industrielle, justifie Bercy
 ■ Les conséquences se chiffrent en millions.

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

Sept cent mille euros, rien que pour Hennessy, et seulement pour l'année 2012. C'est une bataille judiciaire aux enjeux financiers considérables pour les maisons de cognac, qui vient de se jouer devant le tribunal administratif de Poitiers. Après avoir toujours classé les chais de vieillissement comme des locaux commerciaux, l'administration fiscale

a brutalement changé d'avis. Elle les considère désormais comme des locaux industriels. Sur la feuille d'impôts, ça change tout. Les taux de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises (CFE, ex-taxe professionnelle) sont deux fois plus importants. Comme le chèque qu'ont dû faire Hennessy et Courvoisier. Sont-elles les seules à être passées à la caisse? Impossible de le savoir.

Et si l'affaire a fini par devenir publique, c'est uniquement parce que ces deux maisons de négoce, qui ont subi entre 2011 et 2013 des contrôles fiscaux douloureux, ont décidé d'attaquer devant le tribunal administratif. Pour Hennessy, le rappel d'impôts a



Les chais de stockage, ici ceux de Courvoisier à Foussignac, sont-ils des lieux à caractère industriel? Oui, dit l'administration fiscale.

Photos archives Phil Mésselet
PHOTOS ARCHIVES PHIL MÉSSELET

porté sur plusieurs millions d'euros, selon nos estimations basées sur le jugement rendu jeudi, l'entreprise ayant refusé de répondre à nos questions. Sa seule réponse: «Il n'y aura aucune communication sur le sujet.»

«Activité industrielle contre processus naturel»

Du côté de Courvoisier, qui joue également la discrétion, les chiffres ne sont pas connus mais les deux taxes ont là encore doublé. Les contrôleurs ont fait un peu d'archéologie en appliquant un effet rétroactif, parfois jusqu'en 2007. Pour compren-

dre, il faut écarter les toiles d'araignées et pénétrer dans un chai de vieillissement où le cognac se bonifie avec le temps et quelques interventions humaines et techniques. «Activité industrielle», affirme le ministère des Finances et des Comptes publics. «Processus naturel», répliquent les maisons de négoce. Hennessy, qui contestait le calcul de cotisations foncières sur plusieurs années et pour sept sites, a déposé 19 requêtes; elles ont été réglées à l'amiable suite à des dégrèvements accordés par le fisc. Mais le tribunal administratif a toutefois tranché sur le fond: «L'étape de vieillissement, qui dure à minima deux années pour

la production du cognac, requiert, outre du temps, des moyens techniques. [...] Les chais litigieux [...] présentent dès lors, eu égard à l'importance des moyens techniques matériels et outillages requis, un caractère industriel.» C'est désormais une règle gravée dans le chêne des fûts de cognac: les chais de vieillissement «revêtent un caractère industriel». C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé avec des mots très clairs Olivier Guiard, rapporteur public, dans son discours de l'audience de rentrée solennelle du tribunal administratif de Poitiers, le 28 septembre dernier: «Les chais de vieillissement du cognac ne doivent plus être imposés à la taxe foncière en tant que locaux commerciaux mais en tant qu'établissements industriels.» Il a appuyé: «Il en résulte pour les grandes maisons de cognac une augmentation de leurs taxes locales de plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année.» D'autres maisons sont forcément concernées. Ce nouveau mode de calcul peut-il s'étendre aux bouilleurs de cru, aux viticulteurs? Y aura-t-il un traitement différent entre les sites mêlant plusieurs activités et ceux qui n'accueillent que le vieillissement? L'administration fiscale nous a promis des réponses qui ne nous sont pas encore parvenues.

«Ceux qui investissent sont pénalisés»

La ligne n'est pas claire. Sur certains sites, comme celui de la Beloire pour Courvoisier, on trouve dans le même lieu des chais de vieillissement, l'assemblage, le conditionnement. Sur d'autres implantations, comme les chais du fondateur ou Haut-Bagnolet de Hennessy, il n'y a que du vieillissement. Comme la taxe est calculée sur la valeur locative des

On comprend bien que l'État essaie de débusquer l'argent partout mais il ne faut pas non plus pousser le bouchon trop loin.

bâtiments, les vieux chais «dans leur jus» sont moins touchés que les installations modernisées.

«Mon regret c'est que l'administration fiscale a dénaturé l'esprit de la loi qui voulait favoriser l'investissement. À l'origine la taxe foncière devait favoriser l'activité industrielle sur la commerciale. Mais comme le coût de construction du bâti a fortement augmenté ces vingt dernières années, ceux qui investissent sont pénalisés», souligne Patrice Pinet, président du Syndicat des maisons de cognac (SMC) et P-DG de Courvoisier.

Sur le fond, il reconnaît que la discussion existe quand un site mélange plusieurs activités, mais il reste ferme pour dire que «les barriques sont des installations de vieillissement, pas des outils industriels».

Jean-Bernard de Larquier, le président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), indique qu'une «réflexion est en cours» au sein de l'interprofession. «Il n'y a pas de position arrêtée aujourd'hui, mais c'est certain que nous allons réagir. Ça peut avoir des conséquences importantes pour de nombreux opérateurs. On comprend bien que l'État essaie de débusquer l'argent partout mais il ne faut pas non plus pousser le bouchon trop loin.»



Les chais du fondateur de Hennessy, établissement industriel, sans pourtant aucune autre intervention que le temps qui passe.

L'ex-directeur des Écuries de Boussac réclame 106 400 €

■ François Valteau, ex-directeur du centre équestre de Cognac, attaquait hier aux prud'hommes
■ Il réclame 106 400 euros
■ Considérant que son licenciement était «personnel», pas économique.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

François Valteau a tenu les rênes du centre équestre de Cognac, les Écuries de Boussac pendant vingt-deux ans. D'abord directeur technique pendant six ans, il a ensuite été nommé directeur en février 1999. L'aventure s'est terminée officiellement le 13 mars 2015. Son employeur, l'association qui gère cet équipement appartenant à GrandCognac, l'ayant licencié pour motif économique. Point important, l'équipe à la tête de l'association avait changé fin 2013.

«C'est une victime expiatoire»

Ce licenciement, François Valteau, 54 ans, le contestait hier devant le conseil de prud'hommes d'Angoulême. Son avocat, M^r Matthieu Barandas, a ainsi demandé un total de 106 400 euros dont 82 500 euros de dommages-intérêts - le salaire de François Valteau au moment de son départ était de 4 558 euros par mois -, soulignant que son client avait été licencié sans cause réelle et sérieuse, que le motif était «personnel» et non pas économique :



François Valteau a dirigé le centre équestre de Cognac pendant vingt-deux ans.

Photo archives CL

«C'est une victime expiatoire». L'ancien directeur des Écuries de Boussac n'a jamais voulu s'exprimer sur le contexte de son licenciement. C'est son avocat qui s'est chargé hier de donner sa version. «On lui a fait payer l'amitié, les liens supposés avec l'ancien comité directeur», a résumé l'avocat qui a fait état d'une «relation dégradée» entre la nouvelle équipe et son client. Pour preuves, des articles de presse faisant état du changement à la direction du centre, affichés sur le site du centre équestre, qui selon l'avocat «pénalisent» la recherche d'emploi de François Valteau, actuellement au chômage.

Des courriels de Cyrille Blattes, président du centre équestre, adressés à François Valteau, ont également été avancés. «Je ne suis pas du tout en accord avec toi (...) je ne partage pas tes méthodes de management», a notamment cité l'avocat qui a voulu convaincre le conseil que le motif de licenciement n'était pas économique : «Oui, on lui a proposé en guise de reclassement le nouveau poste de responsable pédagogique mais à seulement 2 117 euros par mois. Or celui qui

»
On lui a fait payer l'amitié, les liens supposés avec l'ancien comité directeur.

a été embauché touche 2 450 euros. On n'a pas voulu assumer qu'on le licencierait pour motif personnel et on a préféré louver pour rompre ce contrat.» L'avocat du centre équestre, M^r Frédéric Bausset, a brossé un tableau assez différent de la situation. «Quand la nouvelle équipe est arrivée, la situation économique était catastrophique. En six ans, elle n'avait cessé de se détériorer. En juillet 2014, les dettes atteignaient plus de 110 000 euros, l'association était au bord de la cessation de paiement et n'a été sauvée que par le versement d'une subvention exceptionnelle de GrandCognac de 110 000 euros début 2015», a expliqué l'avocat

appuyant son propos notamment par les conclusions d'un audit commandé par GrandCognac qui pointe «un déficit structurel important et la nécessité de diminuer la masse salariale».

Jugement rendu le 18 janvier

«Les salaires représentaient 189 000 euros, soit 56 % des charges. Le salaire de Monsieur Valteau représentait 88 000 euros, soit quasiment la moitié de la masse salariale. L'association devait trouver 40 000 euros d'économies. Elle avait deux choix : supprimer trois postes ou celui du directeur, c'est le second choix qui s'est imposé» a détaillé M^r Frédéric Bausset qui a balayé d'un revers de main l'argument du salaire de reclassement proposé : «La somme qu'avance mon confrère ne tient pas compte des majorations obligatoires.»

Le conseil des prud'hommes rendra son jugement le 18 janvier. Mais avant cette décision, le centre équestre de Cognac a accepté de supprimer les articles de presse qui figuraient sur son site Internet.

La grogne monte dans les rangs des syndicats des agents municipaux



Aux espaces verts et ailleurs, les agents recrutés avant 2002 vont devoir faire une croix sur des jours de congés.

Photo G. B.

Nous ne sommes pas d'accord avec ce qu'on nous a exposé. On nous avait parlé de discussions, on nous a affiché des décisions. On prépare un communiqué intersyndical pour donner notre position.» En déplacement cette semaine en Espagne dans le cadre des échanges avec la ville jumelle de Valdepeñas, Michel Gourinchas, le maire de Cognac, serait inspiré de profiter de son voyage. Son retour risque d'être agité tant la grogne monte dans les rangs des syndicats des agents municipaux. Hier, une réunion s'est tenue entre l'élu et ces derniers sur le dossier des 230 agents recrutés avant 2002, sur les 450 que compte la Ville. Des personnels qui bénéficient de jours supplémentaires de congés annuels, jusqu'à sept pour les plus anciens, liés à l'ancienneté et à l'attribution de médailles du

travail. Objectif de cette réunion: «Échanger sur le rapport de la chambre régionale des comptes qui a montré du doigt ces jours illégaux» (lire CL du 25/9), souligne le maire. «Sauf que d'échanges, il n'y en a pas eu, de décision oui par contre», dénonce Sandrine Ducos, la responsable du syndicat interne. À savoir celle de supprimer ces jours puisque la Ville entend «se remettre dans le droit» averti Michel Gourinchas, tout en montrant plus de souplesse en revanche «sur le dossier RTT et tout le reste où la discussion reste ouverte.» Soit sur un accord sur les 35h à propos duquel «il avait pourtant écrit à tout le personnel en décembre dernier pour dire qu'il n'y toucherait pas», rappelle Sandrine Ducos au nom de syndicats déterminés «à ne pas laisser faire.»

G. B.

■ PISCINE D'HIVER

Cognac: la vétusté fait encore débat

Une eau à 25 degrés, une chaudière sur les deux que compte la structure qui lâche prise: les quelque 130 nageurs réunis ce dimanche pour le 1^{er} meeting départemental de la saison à la piscine d'hiver de Cognac n'ont pas été gâtés pour leur reprise de compétition.

De quoi inquiéter certains observateurs présents dont une source inconnue qui n'a pas manqué de dénoncer pour l'occasion le «désengagement» des élus pour cette piscine vouée à disparaître à terme et le peu d'attention du coup porté à ses utilisateurs. Sans compter le manque de réactivité supposé de ces mêmes élus ce dimanche.

«Regrettable», déplore pourtant Nathalie Cazenave, la présidente des Dauphins cognaçais, la plus à même de juger de la situation. «Certes, une chaudière était en panne, mais les services sont très vite intervenus pour lancer l'autre. En rien, ça n'a été une catas-

trophe, tient-elle à souligner. La compétition s'est bien déroulée, on a rarement eu autant de monde même, dont 48 Cognaçais en lice, un record. C'est dommage de vouloir mettre l'accent sur ce problème qui n'est pas nouveau en plus». Et d'ajouter: «On fait avec, et cela justifie toute l'utilité du futur complexe aquatique. On a besoin de plus de bassins pour nos licenciés.»

Un soutien bienvenu pour Romuald Carry, chargé des sports à GrandCognac, premier à être montré du doigt dimanche. «Cette piscine, on le sait, est vétuste. On bataille pour la garder ouverte. Des problèmes, on en aura encore, fuites et autres, comme dans des gymnases on en a aussi. On rafistole et on continuera avec cette piscine en attendant l'ouverture du complexe», rappelle-t-il.

Soit pendant deux ans encore en espérant tout de même qu'elle ne lâche pas pour de bon, le seul danger.

Les «Ambassadeurs» font recette en Cognçais

L'office de tourisme de Cognac a dressé un bilan positif de cette nouvelle opération qui invite les Cognçais à promouvoir le territoire.

5 6 passeports pour 83 ambassadeurs qui ont, en moyenne, accompagné sur cinq sites partenaires des invités ou des proches venus passer quelques jours en Cognçais. En fin de semaine dernière, au château de L'Yeuse à Châteaubernard, l'office de tourisme de Cognac a dressé le bilan de cette première opération lancée il y a sept mois.

L'idée consiste à amener des habitants des communes de GrandCognac à devenir bénévoles afin de faire découvrir le territoire en échange d'offres privilégiées contenues dans un passeport. «Un bilan positif, se réjouit Coline La Fontaine, en charge de cette opération. En si peu de temps, on ne peut qu'être satisfait du résultat. Certes, nous aurions aimé compter plus d'ambassadeurs encore, c'est en dessous de nos espoirs, avoue-t-elle, mais on préfère en rassembler moins aussi et qu'ils soient plus actifs, ce qui a été le cas».

Les restaurateurs sollicités

Autres motifs de satisfaction, «Les retours de ces ambassadeurs sont très bons. Ils se sont dit ravis de l'opération et de l'accueil des partenaires dont on peut se réjouir d'en compter autant pour une première d'ailleurs», souligne-t-



Coline La Fontaine, la responsable de l'opération, s'est dite «satisfaite» lors de la présentation du bilan à une quinzaine de partenaires présents. Photo G. B.

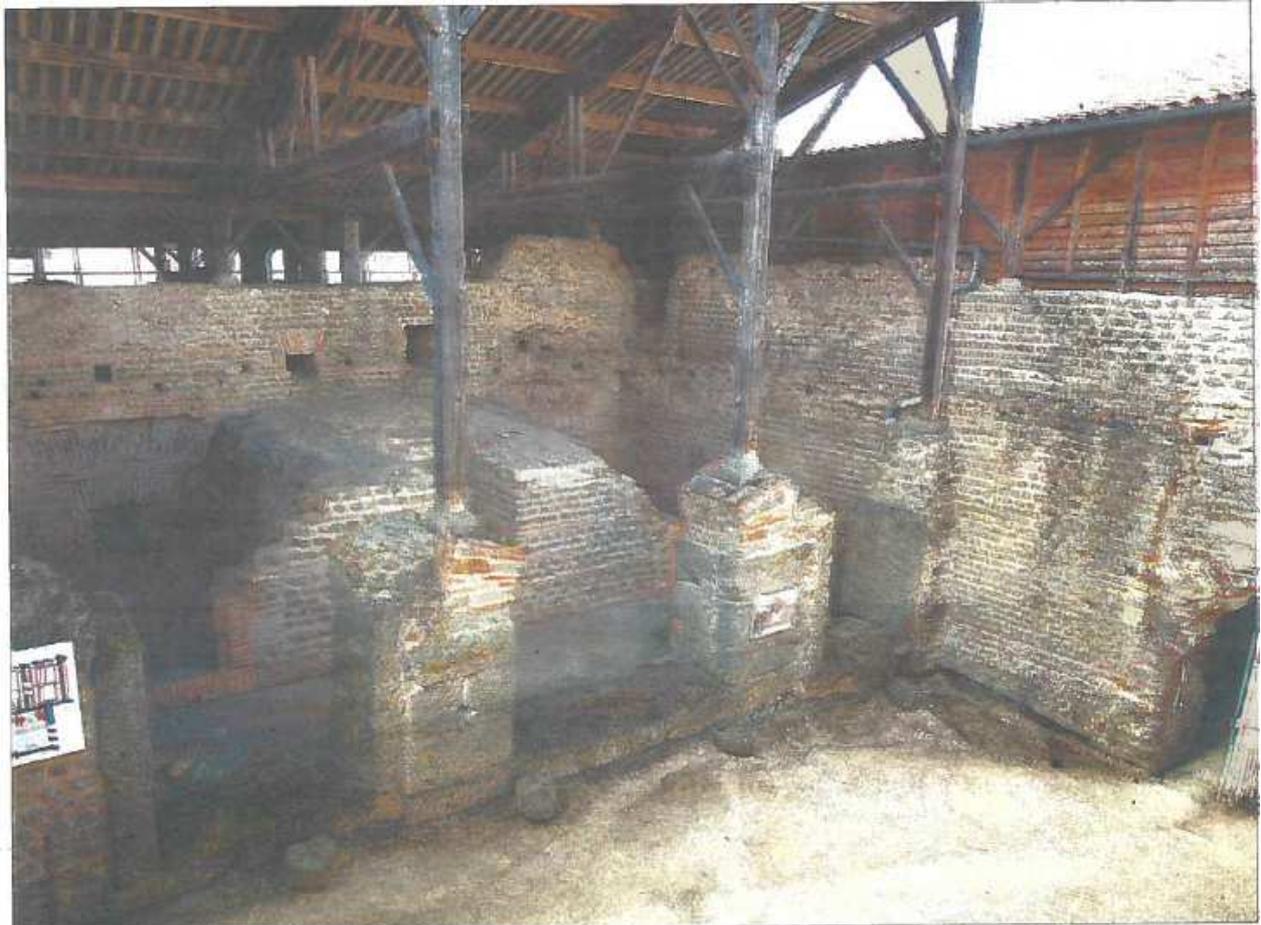
elle. Des partenaires au nombre de 33 (maisons de négoce, musées, activités de loisirs...) qui ont accepté de rejoindre le dispositif sous convention, tous prêts à repartir. Et qui compteront de nouveaux venus dans leurs rangs du côté des restaurateurs, l'office de tourisme ayant décidé de les solliciter désormais. «Ils sont à part entière dans l'offre touristique qualifiée du territoire», rappelle Stéphanie Tonon, sa responsable. C'est l'un des objectifs 2016 de

cette opération qui sera reconduite dans le cadre d'une nouvelle campagne de recrutement avec une offre enrichie. L'office de tourisme dévoilera son plan d'action en janvier prochain lors d'une «soirée ambassadeurs». En attendant, les habitants du Cognçais intéressés pour le devenir peuvent toujours s'inscrire auprès de la structure à l'adresse: coline@tourism-cognac.com

Gilles BIOLLEY

Le site de Cassinomagus dans l'expectative

■ La gestion de l'accueil et des visites pourrait être confiée à la CDC de Haute-Charente, en collaboration avec les Amis de Chassenon ■ Mais le parc fermé est dans le flou.



Fermé au public depuis le 21 septembre, le parc archéologique Cassinomagus de Chassenon ne sait pas comment il rouvrira au printemps prochain. Ni même s'il rouvrira à ce moment-là. Le Département a mis en place un groupe de travail et demande à la CDC de Haute-Charente de s'impliquer davantage.

Photo archives CL

Julie PASQUIER
julieposquier@charentelibre.fr

Fermé au public depuis le 21 septembre, Cassinomagus, le parc archéologique de Chassenon, ne sait pas comment il rouvrira au printemps prochain. Ni même s'il rouvrira, d'ailleurs, à ce moment-là. Alors que le Département a mis en place un groupe de travail, constitué de membres de la majorité et de l'opposition sur l'avenir des thermes, François Bonneau, le président, a demandé à la communauté de communes (CDC) de Haute-Charente de s'impliquer davantage.

«Il nous a demandé de prendre en charge la gestion des visites et de l'accueil. C'est tout. Pas autre chose, indique Christian Faubert. Ça nous paraît raisonnable en collaboration avec l'office de tourisme, les Amis de Chassenon...» Mais avant de faire une proposition en conseil communautaire, le 30 octobre prochain si le travail est assez avancé, le président de Haute-Charente attend d'avoir quelques précisions. «On veut avoir des éléments chiffrés, savoir exactement où

commence notre mission et où elle s'arrête.» Important d'un point de vue économique. «On se pose la question: est-ce qu'on est capable financièrement? Pour notre communauté de communes, ce serait un budget de fonctionnement supplémentaire. Mais ça vaut le coup de s'intéresser à la question.»

Une structure tripartite en vue

Un président qui va devoir convaincre les élus de Haute-Charente, parmi lesquels certains se demandent pourquoi la communauté de communes devrait récupérer les pots cassés. Sans la participation de cette collectivité, en tout cas, l'avenir de Cassinomagus semble bien compromis. «Une structure tripartite, c'est la solution qui me paraît la plus envisageable», indique Jean-Michel Teillon, le président des Amis de Chassenon, prêts à s'investir aux côtés de la CDC et de la commune de Chassenon. «Chacun pourrait y apporter son domaine de compétence et de connaissance», explique-t-il. À la CDC et la commune: l'entretien du

”

On veut avoir des éléments chiffrés, savoir exactement où commence notre mission et où elle s'arrête.

site. Aux Amis de Chassenon: la mise au point des parcours, la prise en charge des visites et des animations... «Ça, on sait le faire, assure Jean-Michel Teillon. Pas une personne ne connaît mieux les thermes que nous ne les connaissons. Mais une association ne peut pas gérer seule ce site. Ce serait trop lourd.»

Campagne de dénigrement

L'avenir est plus que flou pour le président des Amis de Chassenon. Seule certitude: «François Bon-

neau a une évidente volonté de se débarrasser du site. Et il est prêt à refiler le bébé à qui voudra bien s'en saisir», remarque-t-il, tout en déplorant la campagne «de dénigrement» du parc, menée par la nouvelle majorité.

«Dans la dernière livraison de Charente Mag, la majorité explique qu'elle a interrompu les travaux de couverture des thermes car ils étaient trop coûteux. 20 millions d'euros. Le chiffre est totalement faux. Les travaux de couverture et de scénographie sont évalués à un montant de 10,4 millions d'euros.» «Mauvaise connaissance des dossiers ou grossière manipulation? interroge Jean-Michel Teillon. Peu importe, mais il faut que cesse le dénigrement de Chassenon, qui ruine les efforts de chacun pour la relance du site.»

Une relance pour quand? Ça non plus, ce n'est pas écrit. «On a fait des propositions d'ouverture à l'année, conclut Jean-Michel Teillon. On a aussi fait des propositions de visites. Aujourd'hui, c'est le conseil départemental qui a les clés de l'affaire. Le problème, c'est qu'en attendant, on ne prépare rien.»

Elections régionales : ce qu'il faut savoir

POLITIQUE Les électeurs de la future région Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin voteront les 6 et 13 décembre. Comment se présentent ce scrutin et cette grande région ?

BENOÎT LASSERE

b.lasserre@sudouest.fr

Les élections régionales débuteront dans quarante-huit jours, les 6 et 13 décembre prochains. Ce seront les premières après la fusion des régions décidée par le gouvernement Valls. De 22 régions métropolitaines, on passe à 13.

183 conseillers à élire en deux tours

La future grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes comptera 183 élus, soit un de plus que dans les trois actuels Conseils régionaux additionnés. Ce sera, par la taille de l'hémicycle, le troisième Conseil régional de France, après l'Île-de-France (209 élus) et Auvergne-Rhône-Alpes (204).

L'Aquitaine se taille la part du lion dans ce nouveau territoire avec 102 élus, contre 85 aujourd'hui. La part picto-charentaise reste stable avec 57 conseillers (55 actuellement). En revanche, le Limousin passe de 43 à 24 sièges.

Des 12 départements, les plus représentés seront sans surprise la Gironde (48 élus), les Pyrénées-Atlantiques (23) et la Charente-Maritime (22). En queue de peloton, on trouve

la Creuse, avec seulement quatre élus, ce qui fait dire à l'un des candidats socialistes que les élus creusois pourront voyager en convoiturage dans le même véhicule pour aller siéger à Bordeaux.

Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste (une par département) selon un système mixte combinant les règles du scrutin majoritaire et celles du scrutin proportionnel. Inutile d'évoquer la possibilité d'une élection dès le premier tour, il n'y en aura pas. Pour le deuxième tour, seules sont autorisées à participer les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés. Elles peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Le 13 décembre, la liste arrivée en tête empoche un quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

2 Les listes en compétition

Sept listes ont déjà fait part de leur intention d'être sur la ligne de départ. La liste PS-PRG avec Alain Rousset, président sortant de la Région

Aquitaine et de l'Association des régions de France, celle des Républicains-UDI-Modem-CPNT avec Virginie Calmels, celles du Front national avec Jacques Colombier, du Front de gauche avec Olivier Dartigolles, d'Europe Écologie-Les Verts avec Françoise Coutant, vice-présidente de la région Poitou-Charentes, de Debout la France avec Yvon Setze, de Lutte ouvrière avec Guillaume Perchet, et on attend la liste La Vague citoyenne, où figure Marie Bové, actuelle élue écologiste en Aquitaine.

Il est à redouter une très forte abstention, à moins que des urnes ne soient déposées dans les centres commerciaux ou les magasins de jouets, qui, à quelques jours de Noël, seront ouverts le dimanche. En 2010, plus de 53 % des électeurs avaient boudé les isolements au premier tour, près de 49 % au deuxième. En 1986, où l'élection se jouait en un seul tour, l'abstention n'était que de 22,1 %.

Ces élections régionales, dernier scrutin avant la présidentielle de 2017, s'avèrent périlleuses pour la gauche, qui détient la quasi-majorité des régions. Au PS, on estime cependant que « si l'Aquitaine bascule, toutes les autres régions

aussi ». Après avoir perdu de nombreuses villes aux municipales (Limoges, Pau, Pessac, Périgueux, Angoulême, Niort ou Brive), le PS a ensuite été dépossédé de plusieurs départements (Pyrénées-Atlantiques, Charente ou Creuse), mais l'Aquitaine, principal gisement d'électeurs, reste plus rose que bleue.

Absent de la mandature en cours, le FN devrait faire son retour dans l'hémicycle avec une triangulaire qui fera plutôt les affaires d'Alain Rousset.

3 Les chiffres de la future région

La future Aquitaine (dont le nom définitif sera choisi par la prochaine

assemblée régionale) sera la plus étendue de France : 84 100 kilomètres carrés, soit environ la superficie de l'Autriche ou du Portugal. Elle comptera 5,8 millions d'habitants (3,3 pour l'Aquitaine, 1,8 pour Poitou-Charentes, 700 000 pour le Limousin), soit une faible densité. Sa capitale sera Bordeaux, Limoges en sera la deuxième plus grande agglomération.

La future Aquitaine sera la région la plus âgée de France, avec 29 % d'habitants ayant dépassé

les 60 ans. 22 % ont moins de 20 ans.

Ce sera la troisième région sur le plan économique, avec un produit intérieur brut de 158 milliards d'euros, la première région agricole d'Europe et la première forêt de France avec 2,8 millions d'hectares.

La future région aligne 720 kilomètres de littoral et près de 851 000 hectares d'espaces naturels. Elle héberge de nombreux sites mondialement connus, comme la grotte de Lascaux, le Futuroscope ou la dune du Pilat, sans oublier le

patrimoine classé par l'Unesco, telles les villes de Bordeaux et de Saint-Émilion (33). Elle reçoit chaque année 13 millions de touristes.

L'Aquitaine XXL, ce sera encore 181 000 étudiants répartis en cinq grands pôles universitaires : Bordeaux, Limoges, Poitiers, La Rochelle, Pau et les pays de l'Adour.

La grande région comptera enfin près de 398 000 entreprises, dans l'industrie, le commerce, les services ou la construction, dont 90 % emploient moins de 10 salariés.

TROIS QUESTIONS À...



JÉRÔME FOURQUET
Directeur du département opinion publique à l'Ifop.

Les régionales se déroulent en décembre mais ne semblent pas intéresser les Français... Dans un sondage effectué début octobre par l'Ifop, il s'avère que 24 % des Français seulement évoquent ces régionales dans leur conversation, contre 79 % pour les

migrants, 44 % pour les propos de Nadine Morano ou 39 % pour ceux d'Emmanuel Macron sur le statut des fonctionnaires. Les Français parlent donc de politique, mais les régionales sont absentes des écrans radar.

2 Cela veut-il dire qu'il y aura une forte abstention à l'occasion de ces élections ?

Il ne faut pas extrapoler à partir de ce sondage, qui montre seulement que les régionales ne sont pas un sujet d'actualité pour les Français et ne le sont que pour la classe politique et les médias. Mais, à moins de deux mois du scrutin, c'est tout de même un niveau de conversation très bas. Nous sommes dans un cycle élevé d'abstentions, et les Français ont été souvent appelés aux urnes ces deux dernières années. Les régionales devraient confirmer ce cycle. Alors qu'elles sont habituellement couplées à une

autre élection et ont lieu au printemps, cette année elles vont se dérouler seules et avec un deuxième tour à quinze jours de Noël. Les Français auront sûrement d'autres préoccupations.

Enfin, l'institution régionale est relativement récente. Les Français ne connaissent pas trop ses compétences ni ses élus en raison du scrutin de liste qui ne favorise pas une incarnation électorale.

3 Le résultat donnera-t-il des enseignements pour 2017 ?

Ce scrutin sera le dernier avant la présidentielle, et cela peut mobiliser un niveau de l'électorat - surtout celui qui veut, plus à droite qu'à gauche, sanctionner le gouvernement. Mais on ne peut pas situer sur le même plan régionales et présidentielle.

Recueilli par B. L.

La France des régions rose presque partout

HISTOIRE L'institution régionale, élue au suffrage universel et dotée de vraies compétences, a vu le jour en 1986. Trente ans plus tard, en 2010, la gauche ne laissait que l'Alsace à la droite

La Région telle qu'on la connaît aujourd'hui, notamment avec l'élection au suffrage universel, est une jeune trentenaire. Bref, une gamine, comparée à la commune ou au Département.

C'est notamment ce qui explique son relatif anonymat aux yeux des Français, même si l'actualité récente - plus la fusion que les élections - l'avantage mise en lumière.

En avril 1969, c'est en partie la réforme régionale (ainsi que le Sénat) qui fait démissionner le général de Gaulle après l'échec du référendum d'avril 1969.

En janvier 1970, le nombre de régions françaises est porté à 22, la Corse se séparant de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Deux ans plus tard, le gouver-

nement crée des établissements publics régionaux (EPR), administrés par un conseil régional assisté d'un conseil économique et social. Ces EPR ont très peu de pouvoirs, et leur vrai patron est le préfet de région, qui doit néanmoins tenir compte du poids politique du président. En Aquitaine, les barons locaux, de droite ou de gauche, comme Jacques Chaban-Delmas, Philippe Madrelle ou André Labarrière, se succèdent à la présidence.

La France se décentralise en 1982. La Région devient une véritable collectivité territoriale, élue au suffrage universel et dotée de vraies compétences (en tête desquelles l'action économique, la formation, les lycées et les transports ferroviaires).

Jacques Chaban-Delmas, déjà député-

maire de Bordeaux, devient le premier président de la Région Aquitaine, en mars 1986. En même temps que les législatives qui conduisent à la première cohabitation et permettent à Chaban de présider, pour la troisième fois de sa vie politique, l'Assemblée nationale.

En 1988, une première loi sur le cumul des mandats l'oblige à quitter ce fauteuil et à le laisser à Jean Tavernier, qui, comme dans d'autres régions, fait entrer le Front national dans son exécutif.

Roussat en 1998, 2004 et 2010

En 1992, l'Aquitaine reste à droite, désormais conduite par Jacques Valade, premier adjoint de Jacques Chaban-Delmas. N'ayant pas la majorité abso-

lue, le président réussira à faire voter ses budgets grâce à l'abstention des élus communistes.

En 1998, un an après la dissolution de l'Assemblée nationale, la gauche confirme sa bonne fortune dans les urnes en conquérant plusieurs régions, dont l'Aquitaine avec Alain Roussat, devenu tête de liste en raison de l'inéligibilité d'Henri Emmanuelli, désigné candidat du PS. Alain Roussat réussit la passe de trois en 2004 et 2010.

La Région Poitou-Charentes bascule pour sa part en 2004 avec Ségolène Royal, vainqueur d'Élisabeth Morin, laquelle avait succédé en 2002 à Jean-Pierre Raffarin, nommé à Maignon et qui présidait la Région depuis 1988. Ségolène Royal est réélue en 2010, année où la gauche réussit presque le



Jacques Chaban-Delmas, premier président de la Région Aquitaine. ARCH. M. LACROIX

grand chelem régional en ne laissant, en métropole, que l'Alsace à la droite. Le Limousin est dirigé par le PS depuis au moins quarante ans. B. L.

Hollande et Valls taclent la CGT

CONFÉRENCE SOCIALE Le président et le Premier ministre ont confirmé la création en 2016 d'un compte personnel d'activité

Au début du quinquennat, les conférences sociales se déroulaient sur deux jours et en présence de toutes les organisations syndicales et patronales. Cette année, la conférence s'est concentrée sur une seule journée, marquée par le boycott de la CGT pour la deuxième année de suite, sur fond de tensions sociales, à Air France notamment.

Ce boycott, François Hollande, qui ouvrait la conférence, et Manuel Valls, qui la clôturait, y ont fait allusion. « Il n'y a pas eu de grande réforme depuis l'après-guerre sans l'aide des partenaires sociaux, a indiqué le président. Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant les insuffisances du dialogue social. »

Des annonces attendues

« Si le dialogue social s'enraye, les premières victimes seront les salariés, qui ne seront plus défendus. » Manuel Valls s'en est pris à ceux qui veulent « saper les fondements de la démocratie sociale » de « différentes manières ». « L'une, idéologique, qui dénonce tous les corps intermédiaires [...], met en cause la légitimité même des partenaires sociaux en général, et des syndicats en particulier », a-t-il précisé, faisant allusion, sans la citer, à la droite. L'autre, a-t-il poursuivi en faisant allusion-toujours sans la nommer - à la CGT, « plus insidieuse, mais tout aussi puissante, c'est lorsque l'on s'enferme dans les postures ».

Mais ce sont surtout les annonces qui étaient attendues lors de cette journée, et que s'est réservées - selon une répartition des rôles assez inhabituelle pour la V Ré-

publique - François Hollande : 150 000 formations prioritaires en 2016 pour les chômeurs, la garantie jeunes étendue, et surtout un projet de loi sur le compte personnel d'activité début 2016 qui permettra « aux actifs de se former, de disposer de nouveaux droits ».

« Travail de simplification »

Le chef de l'État a ensuite évoqué le dialogue social. « Suite au rapport Combexelle, nous devons travailler pour permettre aux branches de mieux négocier. » Il ajoute : « Le Code du travail doit devenir plus facile à utiliser pour les salariés et les employeurs. Il y aura un travail de simplification. » Mais « il ne s'agit évidemment pas de toucher aux principes du Code du travail, qui demeureront, comme la durée légale de travail, le smic, le contrat de travail », prévient le président de la République, rappelant qu'un projet de loi sur le travail sera présenté par la ministre Myriam El Khomri début 2016, le Conseil des ministres en examinant les premières orientations dès le 28 octobre prochain.

Réactions des syndicats : « C'était rock and roll ce matin. Heureusement que j'étais là ! Il n'y a eu qu'une voix discordante, celle de FO... », a déclaré Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de Force ouvrière. Laurent Berger (CFDT) jugeait pour sa part « la méthode [du dialogue social] pas facile et le calendrier chargé ». Une méthode « à bout de souffle » pour la FSU. Il devrait néanmoins y avoir une nouvelle conférence sociale dans un an. Mais avec combien de participants ?

Bruno Dive, rédaction parisienne



François Hollande a annoncé, entre autres, 150 000 formations prioritaires pour les chômeurs et l'extension de la garantie jeunes.

La dernière séance pour une Aquitaine à 85 conseillers

RÉGION Alain Rousset a présidé hier la dernière session plénière de l'Aquitaine avant les élections et la fusion

Pour la dernière session plénière de la Région Aquitaine, format actuel, Alain Rousset a joué les Pères Noël. À 10 heures, hier matin, chaque élu a trouvé à sa place une boîte de chocolats, une médaille gravée à son nom et un exemplaire du livre d'Alain Borer, tout juste récompensé par le prix François-Mauriac. Tant pis pour les absents comme Xavier Darcos, Jean-Paul Garraud ou Marie Bové, mais leurs collègues feront passer le colis.

À 13 heures, c'est un déjeuner évoquant déjà la future région XXL qui interrompt les travaux : maigre du bassin d'Arcachon, poularde poitevine et tarte aux pommes limousines. À la reprise de la séance, Alain Rousset est d'humeur guillerette. « Cette session se déroule dans une ambiance amicale, et rien ne peut me faire plus plaisir », lance-t-il.

Attaques en règle

Amicale, amicale, c'est vite dit. Bien sûr, l'hémicycle au complet a applaudi son discours d'ouverture, rendant hommage à tous les élus, encore vivants ou décédés, qui ont gouverné l'institution, ceux qui y ont siégé et ceux qui n'y siégeront plus en janvier prochain. « Présider cette Région a été pour moi une fierté et un grand honneur », conclut-il, en laissant comprendre qu'il reprendrait bien six ans de fierté et d'honneur...

Mais, tout au long de la journée, Alain Rousset a tout de même dû parer les attaques portées par son opposition, prenant son temps pour développer ses arguments, chiffres à l'appui. Il est comme ça, Alain Rousset. Mettez en doute son action en faveur de l'économie régionale, micro en main, le président sortant fronce le sourcil et fait la leçon à son interlocuteur. Pas question de voter sans avoir passé en revue les arguments qui lui sont opposés et tenté de convaincre son contradicteur.

Mais le président sortant, on l'a dit, peut aussi manifester une humeur plus printanière qui ne plaît pas toujours à son propre exécutif. Une remarque sur la robe de l'élue UDI de Pessac, Sylvie Trautmann, et c'est la vice-présidente EELV, Bérénice Delpyrat-Vincent, qui le reprend de volée : « Si les femmes qui siègent ici s'étaient levées, vous n'auriez plus votre quorum, Monsieur le Président. »

« Je retire, mais je revendique le droit, à cette tribune, de plaisanter par exemple sur la cravate de Dominique Ducassou ou la mienne », réplique Alain Rousset, un peu froissé, à sa vice-présidente. Dominique Ducassou, justement,



Alain Rousset, « président fier », au côté de Bernard Uthurry.

PHOTO GUILLAUME BONNALD

BUDGET

Il va falloir tenir cinq mois...

Présentée par la vice-présidente Isabelle Boudineau, la DM (nom de code pour décision modificative du budget) va permettre au Conseil régional de se financer et de financer des programmes d'investissement pendant cinq mois, le temps d'être un nouvel hémicycle et digérer la fusion des trois Régions. Le budget 2016 ne sera en effet pas voté avant le printemps.

Votée hier matin, malgré les voix contre des Républicains et des cen-

tristes, ainsi que l'abstention des deux élus de gauche radicale, Alain Baché et Isabelle Larrouy, la DM prévoit une enveloppe de 82,06 millions d'euros, dont près de 20 millions pour des nouvelles dépenses, « tout en respectant la maîtrise de la dépense publique », assure Isabelle Boudineau. Dominique Ducassou (LR) insiste pour sa part sur les nombreux retards pris dans le chantier de la Meca (à Paludate), le haut débit ou les TER.

qui, pour sa dernière session plénière, a ferrailé à propos de la décision modificative budgétaire ou d'un dossier cher à Alain Rousset, la santé et le numérique ainsi que la « silver économie », sachant qu'un habitant sur trois de la grande Aquitaine aura plus de 60 ans.

Santé et haut débit

Ses opposants républicains ou centristes (Josie Bayle ou Marc Mattera) le taclent sur le haut débit, un des arguments de son adversaire Virginie Calmels. « Il ne faut pas laisser les opérateurs au fil de l'eau. Le haut débit, c'est l'électricité au XIX^e siècle, ce doit être à l'initiative publique », répond Alain Rousset.

Joan Taris (Modem) ou Nicolas Florian (LR) l'attaquent aussi sur les routes, prenant en exemple la rocade bordelaise ou la route Bordeaux-Soulac. « Ce n'est pas de la compétence de la Région, répond Stéphane Delpyrat. Si vous mettez un doigt dans les routes, vous y laissez tout le corps. » « Et com-

ment contourner les communes du Médoc avec tous les vignobles autour ? » demande Alain Rousset, qui préfère rappeler l'effort budgétaire régional pour la liaison ferroviaire avec le Médoc.

C'est ensuite Alexandra Siarri qui dénonce son inaction en faveur des énergies renouvelables, alors qu'Alain Rousset s'est félicité que l'Aquitaine « [soit] la première région photovoltaïque de France ». « Mais rien pour l'éolien », répond l'élue bordelaise. Alain Rousset en profite pour ironiser sur Alain Juppé qui, « depuis son retour du Canada, est présenté comme un grand écologiste ». Pas d'approbation non plus pour le schéma régional de cohérence écologiste, présenté et défendu par Monique de Marco, qui, selon Nicolas Florian, gèle des opérations de développement économique dans des communes... socialistes.

Prochaine session plénière avec 183 élus. Après la trêve des confiseurs...

B. L.

« On fera le nécessaire pour qu'elle tienne deux ans »

PISCINE Une chaudière est tombée en panne, dimanche avant une compétition. La structure est au bout du rouleau

DIDIER FAUCARD

d.faucard@sudouest.fr

Les défenseurs du futur centre aquatique et ludique des Vauzelles, et tout particulièrement les élus de Grand Cognac vont, sans doute, y trouver un argument de plus pour amener de l'eau à leur moulin, et réaffirmer toute la nécessité d'un nouveau centre aquatique.

Dimanche, en effet, le club des Dauphins cognacais organisait une compétition. Mais, dans la matinée, une des chaudières a lâché. « Nous avons appelé les services de la mairie qui sont venus tout de suite réparer », témoigne M^{me} Cazenave, la présidente du club. Seulement, le temps que le système de chauffage se remette en marche et fonctionne à plein, l'eau s'est révélée être un peu frisquette. « C'est vrai qu'elle était un peu fraîche, mais rien de dramatique. La compétition a pu se dérouler normalement », tempère la présidente.

« Rafistolages »

« J'étais devant la piscine et j'ai été alpagué par M^{me} Cazenave à qui j'ai répondu que je n'avais pas de compétences en plomberie », affirme mi-sérieux, mi-amusé Romuald



Il faisait un peu frais dans l'eau, dimanche, pour les compétiteurs. PHOTO ANNE LACALUD

Carry. Le moyen d'affirmer que si l'incident est fâcheux, personne n'est responsable sauf, « que c'est une structure complètement obsolète que nous allons essayer de maintenir en état de marche pendant encore deux ans. Mais, il n'est pas question qu'on y investisse de grosses sommes », poursuit-il.

Deux années de « rafistolages » donc, en attendant que le centre des Vauzelles soit opérationnel. « Mais c'est ce que nous faisons déjà depuis des années. Nous avons déjà changé une chaudière il y a trois ans, ce n'est pas mal. Nous calfeutrons régulièrement le

toit car il y a des fuites. Tout le monde sait aussi qu'il y a plein de courants d'air », informe Romuald Carry. « Ce qui ne signifie pas que nous n'agissons pas si besoin est. Si nous devons acheter une autre chaudière, par exemple, nous le ferons. Là nous venons d'acquiescer de nouvelles lignes d'eau, les autres n'en pouvaient plus. Tout ce que je souhaite, c'est que cela tienne encore deux ans. »

En espérant donc que les frais seront minimums pour cette piscine, « même si on sait que ce sera compliqué, car c'est une structure qui est très utilisée », construite il

y a plus d'une quarantaine d'années - à l'époque où l'État lançait une vaste opération de constructions, afin que chaque enfant puisse apprendre à nager - et qui a donné tout ce qu'elle pouvait.

« Ces piscines devaient avoir une espérance de vie de vingt ans », observe l'adjoint, beaucoup plus serein sur la question qu'il y a quelques années. « Cela fait des années que je me bats pour le complexe aquatique. Il y a quatre ans, on ne savait pas si le projet aboutirait, aujourd'hui je sais que tout sera fini dans deux ans. Et on peut voir que les travaux avancent bien. »

Mariage à quatre

Val des Vignes est une nouvelle commune née en Charente le 5 octobre, dans la discrétion générale

MARIE FAUVEL
m.fauvel@sudouest.fr

Rayez Jurignac, Péreuil, Auberville et Mainfonds de vos tablettes. Les quatre communes ne font plus qu'une depuis le 5 octobre : Val des Vignes. Cette nouvelle entité a été votée par chacun des quatre Conseils municipaux, les 16, 17 et 25 septembre dernier. Et actée par le préfet.

Dans les faits, la nouvelle commune remplace les quatre précédentes. Le chef-lieu est établi à Jurignac. Le premier conseil municipal, en janvier, entraînera l'élection d'un maire et de maires délégués.

1 Une fusion très (trop) rapide ?

Petit couac dans la communication des quatre maires, aucune réunion publique n'a été menée sur le secteur durant l'élaboration du projet. Un fait confirmé par des habitants de Péreuil, et par le maire d'une commune voisine, Étriac, Frédéric Baron.

Et, pour l'heure, les quatre édiles n'ont pas tous avisé leur population. « C'est la période des vendanges et des moissons, dans nos communes rurales. Il est difficile de tenir une assemblée à cette époque de l'année », rappelle Philippe Vergnion, le maire de Péreuil, confiant toutefois : « On ne pensait pas que ça irait si vite, nous avons été un peu pris de court. » La conversation s'arrêtera là. Lui et les trois autres maires ayant choisi de ne pas communiquer par voie de presse tant que leurs administrés ne seraient pas informés.

Un point confirmé par le premier magistrat de Jurignac, Guy Decelle : « Nous sommes quatre maires con-

cernés, on communiquera quand on communiquera. » Ce dernier nous rappelant au passage : « Qu'est-ce que ça peut bien nous faire, ce que nous faisons avec nos administrés ? » Dont acte.

2 D'un projet à six, un mariage à quatre

Quand on regarde une carte, on s'étonne de voir la commune d'Étriac bien isolée au milieu du territoire de Val des Vignes. Une interrogation qui trouve sa réponse dans la genèse du projet : « Oui, en effet, nous avons fait partie des premières réunions, explique le maire d'Étriac. Angeduc aussi devait s'associer. Mais mon Conseil municipal et moi-même avons décliné l'offre. Les baisses de dotations de l'État (1) étaient un élément déclencheur. Or, selon notre calcul, si nous nous étions associés avec des communes comme Jurignac et Péreuil, qui ont beaucoup de projets d'investissement en cours, nous aurions augmenté notre fiscalité de 200 %. Alors que si nous restions seuls, il nous suffit d'augmenter nos taux de 25 à 30 % sur cinq ans pour pallier la perte, quitte à être une commune isolée. »

3 Blanzac, l'amant trompé ?

S'il y a un mécontent de ce mariage, c'est bien le maire de Blanzac, Jean-Philippe Sallée. Avec le départ de Péreuil vers d'autres cieux, il voit sa salle des fêtes, sa maison de retraite, sa crèche et sa future station d'épuration s'éloigner un peu plus. En effet, ces infrastructures sont sur le territoire de la commune voisine, quand bien même elles sont propriétés de sa ville.



Le Né et la route posent les limites de Blanzac. En face, Péreuil, désormais associée à Jurignac. C.L.

« Si nous nous associons avec d'autres communes, nous augmenterions notre fiscalité de 200 % »

Des habitants d'un quartier de Péreuil, Beau Site, ont également lancé une pétition souhaitant leur rattachement à Blanzac et non à

Jurignac, une question de proximité. Jean-Philippe Sallée ne compte donc pas en rester là. Lors du conseil municipal, demain, il veut faire voter une délibération pour demander au préfet de lancer une enquête d'utilité publique afin de revoir le périmètre du territoire de sa commune.

Une possibilité admise par l'article L.2112-2 du Code général des collectivités territoriales. Toutefois, c'est le préfet qui a créé cette nouvelle commune qu'est Val des Vi-

gnes. Et pour la nouvelle mariée, c'est clair : « Il n'a jamais été question de fusionner avec Blanzac », tranche le maire de Jurignac.

La noce risque de ne pas être de tout repos.

(1) Selon le texte : « Nous proposons de garantir aux communes nouvelles le niveau des dotations de l'État pendant trois ans. On supprimerait ainsi la diminution prévue de ces dotations, plutôt que de simplement la suspendre. »

Pâtisseries en herbe

Pour l'édition 2015 de la semaine du goût, la formule concoctée par la municipalité en collaboration avec l'association Gourmets gourmands a conservé ses valeurs sûres tout en amenant une dose de nouveautés. Ainsi la traditionnelle journée réservée aux CM2 des deux écoles primaires a été reconduite.

Au programme, jeudi dernier, il y eut la visite de la chocolaterie Letuffe, la dégustation d'un repas au restaurant d'application du lycée professionnel et technologique Saint-Joseph-l'Amandier suivi d'un atelier pâtisserie. De même a été perpétué le voyage culinaire aux saveurs du monde chaque midi dans les restaurants scolaires de la commune.

Sécurité alimentaire

Seule la journée du mardi 13 octobre a revêtu une couleur plus particulière. Pour l'école maternelle de la Combe-des-Dames d'abord – qui a savouré un repas servi à la cantine par les petits camarades de CM2 de l'école Jules-Vallès avant de bénéficier d'une animation autour du miel menée par Isabelle Garnier, apicultrice-cirière – et pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 des écoles Pablo-Picasso et Jules-Vallès ensuite. Ces derniers ont fait le déplacement au Castel.

Et c'est Janine Thibaud, présidente de la Banque alimentaire de la Charente à l'invitation de l'association Gourmets gourmands, qui



Les petits écoliers suivent avec des yeux gourmands le glaçage au spéculoos des cupcakes. PHOTO S. B.

est venue s'entretenir d'hygiène et sécurité alimentaire avec les enfants. Dans ses valises, une exposition sous formes de planches de bandes dessinées signées Fawzi. Une création née d'un constat dressé sur le terrain : « On s'est rendu compte qu'il y avait des lacunes au niveau de la manipulation des aliments, du respect de l'hygiène », fait remarquer Janine Thibaud.

D'où l'idée de ces conseils de la Banque alimentaire dans une version ludique. Les enfants ont ainsi refait le trajet des aliments du caddy du supermarché jusqu'à la porte du frigo parental. Une promenade

riche d'enseignements. Autre intervenant de la matinée, le service traiteur cognaçais Histoire de recevoir qui proposait de réaliser avec les enfants des cupcakes, nappage spéculoos avec l'aide des Gourmets gourmands.

Pas moins de 170 enfants ont ainsi profité de la conférence et des travaux pratiques en pâtisserie. Ces émotions culinaires passées, les enfants ont eu le privilège de déjeuner dans la grande salle du Castel avant de repartir chacun avec un précieux cupcake nappage spéculoos.

Sandra Balian